



**MAIRIE  
de  
GROSMAGNY  
90200**

# **INFORMATIONS MUNICIPALES**

**Réunion du Conseil Municipal du 3 Janvier 2023**

## **I – Emprunt magasin**

Le Conseil Municipal donne un avis favorable pour autoriser Mr le Maire à signer un contrat de prêt avec la Banque des Territoires, le montant de l'emprunt s'élève à 250 000 euros.

## **II – Magasin : supplément de travaux**

Deux devis de travaux non prévus au marché sont acceptés par le Conseil Municipal pour un total HT de 14 103 euros.

## **III – Autorisation de mandatement**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à mandater la somme de 330 500 euros en section d'investissement, avant le vote du budget, ce qui correspond à 25 % des dépenses d'investissement de l'exercice 2022.

## **IV – Rémunération agent recenseur**

Pour rémunérer l'agent recenseur, la commune recevra la somme de 1 020 euros de l'Etat.

Afin que cette somme puisse être intégralement reversée à l'agent et pour tenir compte des retenues sur salaire, le Conseil Municipal vote une somme dédiée de 1 250 euros.

## **V – Achat de la ferme PRÉVOT**

Au cours du précédent conseil municipal, il avait été décidé de missionner l'EPF (Etablissement Public Foncier) afin d'avoir une estimation de la ferme Prévot.

Cette estimation nous est parvenue, elle est de 150 000 euros.

Un débat a eu lieu sur l'opportunité pour la commune de se porter acquéreur de cette propriété dans le but de se constituer une réserve foncière. Après vote du Conseil Municipal, il est décidé de missionner l'EPF dans le but d'acquérir la propriété au nom de la commune. Quatre parcelles sont concernées pour une surface totale de 51.42 ares, dont 27.62 ares en zone constructible.

## **VI – Construction insolite**

Le Conseil Municipal est saisi d'un projet de construction « insolite », il s'agit en fait d'une yourte. Le Conseil Municipal n'est pas opposé par principe à ce projet, mais demande que celui-ci respecte les prescriptions du règlement de construction étudié dans le cadre du PLUi.

## **VII – Bulletin**

Le Conseil Municipal établit la liste des sujets à développer dans le prochain bulletin municipal.